



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 14092

Texte de la question

M. Éric Jalton attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées dans la mise en oeuvre de la loi du 11 février 2005. En effet, dans les faits, les personnes handicapées mentales sont contraintes de payer leur mesure de protection juridique alors que cette loi prévoit un droit à la compensation des conséquences du handicap en la matière. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre afin de mettre un terme à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14092

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er janvier 2008, page 31

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)